



LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE BRUNOY

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de Conseillers : 35
Nbre de Présents : 35
Nbre d'Absents excusés avec pouvoir : 0
Nbre d'Absent(s) excusé(s) : 0

Délibération N° : 26.030/C

OBJET : RENOUELEMENT DE L'OPPOSITION DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

SEANCE DU 07/04/2026

LE MARDI SEPT AVRIL DEUX MILLE VINGT-SIX A 19H00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno GALLIER.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire a été désigné(e) comme secrétaire de séance.
Monsieur Nicolas DOHIN, Adjoint au Maire procède à l'appel des Conseillers.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Bruno GALLIER,	Madame Valérie RAGOT,	Monsieur Nicolas DOHIN,	Madame Sandrine LAMIRÉ,
Monsieur Jérôme MEUNIER,	Madame Nathalie DO HUU,	Monsieur Eric ADAM,	
Madame Nathalie ALCARAZ,	Monsieur Dominique SERGI,	Madame Sylvia CAMEIRA,	
Monsieur Timotée DAVIOT,	Madame Françoise JUNGFER BOUVIER,	Monsieur Serge BADENS,	
Monsieur Eric BASSET,	Madame Claudine ROSSIGNOL,	Madame Elisabeth FALOU,	
Monsieur Dominique EBLÉ,	Monsieur Serafino SERRAVALLE,	Madame Stéphanie AUFFRAY,	
Madame Catherine CHABOSSON,	Madame Atidel MEHANNECHE,	Monsieur Guillaume PEYTAVIN,	
Madame Laure MARTELLA MALRIEU,	Monsieur Johnny PALMA,	Monsieur Nicolas COURTOT,	
Madame Lydia GAUGIN,	Madame Nelly OBAMBI,	Monsieur Nicolas HOUNTON BACCHIERI,	
Monsieur Jean-Michel MATHY,	Madame Francine BOBOT,	Monsieur Jérôme RITTLING,	
Madame Fabienne MEURICE,	Monsieur David FÉROT,	Madame Audrey LEPAGE,	
Madame Myriam MONDON			

Ville de Brunoy - Place de la Mairie - BP 83 - 91805 Brunoy cedex

Tél : 01 69 39 89 89 - Fax : 01 60 46 30 89 - Courriel : monseigneur@maire.brunoy.fr - www.brunoy.fr
Téléphone de l'Union européenne : 00 33 1 69 39 89 89

SEANCE DU 07/04/2026

OBJET : **RENOUVELLEMENT DE L'OPPOSITION DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE**

Le Conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse de Monsieur le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, notamment en son article 136,

VU l'arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL/951 du 14 décembre 2015 portant création d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération Sénart-Val de Seine et de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2016-009 en date du 9 mars 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine, complétée par la délibération n°2016-122 en date du 24 octobre 2016 relative à la modification matérielle des statuts sur les compétences urbanisme et défense extérieure contre les incendies,

CONSIDERANT que la loi ALUR prévoit un transfert automatique du PLU aux communautés d'agglomération,

CONSIDERANT que selon la loi ALUR, les communes peuvent s'opposer à ce transfert, selon les conditions suivantes :

- S'il y a une opposition au minimum de 25 % des communes membres
- Et représentant au moins 20 % de la population
- Dans un délai de 3 mois précédents le 1^{er} janvier 2021.

VU la délibération n°20.084/C du Conseil municipal en date du 26 novembre 2020, portant opposition du transfert de la compétence d'élaboration du PLU à la CAVYVS,

CONSIDERANT le renouvellement du Conseil municipal,

CONSIDERANT le souhait du Conseil municipal de réitérer son opposition au transfert de la compétence d'élaboration du PLU à la CAVYVS,

SEANCE DU 07/04/2026

OBJET : RENOUELEMENT DE L'OPPOSITION DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Après en avoir délibéré,

ADOpte

31 Voix Pour, 4 Voix Contre

ARTICLE 1 : RENOUELEMENT son opposition au transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

Et ont signé les membres présents,

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Brunoy, le 08/04/2026

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Le Secrétaire de séance

Nicolas DOHIN

Acte publié sur le site de la Ville le : 09/04/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 26.030/C

Objet de l'acte : RENOUVELLEMENT DE L'OPPOSITION DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE
D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME A LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION VAL D'YERRES VAL DE SEINE

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 7 - Intercommunalité

Transaction Préfecture : 091-219101144-20260407-BRU_DE_25680_1-DE

Date de l'acte : 07/04/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_DE_25680_1

Date de réception en Préfecture : 08 avril 2026